FEJ
1-68

L'Alliance Nationale

DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XVI, No. III — Montréal, Mars 1910. — 50 cts par an

Deschamps Rév. Alph.
Sorties-Hostes 14
Rue St Denis

ACTION NOBLE ET PATRIOTIQUE

L'on reconnait, généralement, que tout homme, ici-bas, a le devoir et même l'obligation d'économiser pour ses vieux jours, mais on oublie souvent qu'il faut aussi se prémunir contre la maladie et la mort prématurée.

Pourquoi cela? Parce que, naturellement, la plupart des hommes naissent avec un sentiment d'égoïsme qui les porte à ne songer qu'à eux. Mais sous l'influence de la doctrine chrétienne, l'humanité a appris l'amour du prochain et surtout l'amour des êtres faibles que chaque chef de famille a à protéger et à sustanter..

Cependant, pour se prémunir contre les pertes causées par la maladie et la catastrophe qui résulte de la mort prématurée, comment s'y prendre? Si on est seul, pourra-t-on accumuler une somme suffisante pour remplacer le revenu habituel, lorsque la maladie ou la mort aura mis le chef de famille sur un lit de souffrance ou dans la tombe?

Il n'y a qu'une ressource et c'est l'assurance sur la vie.

Ce mode de protection, sans être nouveau, n'est pas non plus très ancien, au moins sous sa forme actuelle.

Plusieurs se figurent que tout ce qu'on admire, aujourd'hui, de nos importantes institutions d'assurances mutuelles, ou commerciales ,a toujours existé; mais un regard rétrospectif assez rapproché nous démontrerait quelle somme de travail il a fallu, et combien de montagnes de chiffres on a dû accumuler sur le papier avant de pouvoir établir un système à la fois sûr et équitable.

D'âge en âge, l'assurance a passé par bien des transformations pour se rendre jusqu'à nous. Bien des essais ont été tentés avant que son fonctionnement atteigne la perfection. Pendant longtemps, de grandes compagnies, avec des capitaux considérables étaient les seules à envahir le monde et à offrir de l'assurance. Elles ne recrutaient que ceux qui faisaient partie des classes riches ou aisées, mais si l'assurance-vie est une chose excellente pour ceux qui ne sont pas exposés à la pire misère, elle devait pourtant être encore plus pour le petit commerçant, l'humble ouvrier et le modeste cultivateur?

Tous ceux qui appartiennent aux classes peu fortunées, tous ceux qui attendent leur salaire de chaque jour pour vivre ne peuvent économiser suffisamment pour acquitter une forte prime d'assurance, bien qu'eux aussi aient des êtres à protéger, qui vivent uniquement du produit de leurs labeurs.

Il fallait donc remédier à cet état de chose. De cette pensée, naquit la forme contemporaine de l'assurance-vie par le moyen de sociétés mutuelles où le coût de l'assurance serait réduit au minimum et dont les versements fractionnés suffisamment, seraient à la portée de tous ceux qui mènent une vie active.

Cette forme d'assurance fut comprise immédiatement et son essor, en ce continent, a été immense. Aujourd'hui, tout le monde peut s'assurer; le plus humble, comme le plus élevé peut faire un contrat qui lui permettra, en cas de malheur de laisser un souvenir tangible à ceux qu'il quitte.

Ne laissez pas échapper l'occasion d'assurer votre vie, homme qui avez une épouse ou des enfants adorés, jeune homme qui avez des parents chéris, frère qui avez des soeurs affectueuses qui sont laissées à vos soins.

S'assurer c'est une action noble et patriotique. Noble en ce sens, que vous faites acte de dévouement et de privation pour assurer l'existence d'autrui; patriotique en ce sens, qu'un homme digne doit avoir la fierté de ne pas laisser ceux de sa race exposés à la charité publique. Quiconque travaille au bien-être des familles, travaille à la prospérité de son pays.

L'ASSOCIATION

Dans le monde entier, l'initiative privée s'affirme davantage chaque jour, en créations multiples dont le réseau de plus en plus serré, s'étend successivement à tous les problèmes sociaux.

C'est surtout aux crises de la vie qu'elle s'est attaquée pour les prévenir par la prévoyance et les réparer par l'assurance ou l'assistance, suivant qu'il s'agisse de l'homme tombé ou de l'homme debout. A mesure que l'analyse de nos maux est devenue plus exacte, que la notion de la solidarité s'est précisée, que la charité a porté son flambeau, toujours plus chaud et plus lumineux, jusque dans les recoins les plus froids et les plus obscures des misères humaines, nous avons assisté à l'éclosion incessante d'oeuvres nouvelles, dont chacune s'est spécialisée dans l'étude et le remède d'un mal particulier. Elles se divisent et se subdivisent à leur tour, et, par une sorte de phénomène de scissiparité, ces rameaux, qui prennent racine en touchant le sol, se détachent du tronc et vivent désormais de leur vie propre et de leur sève.

C'est ainsi que, par ces bourgeonnements quotidiens, s'est formée et que s'enrichit constamment sous nos yeux cette magnifique végétation d'institutions de prévoyance et d'assistance qui sont certainement l'un des traits les plus honorables de notre époque et plaideront victorieusement sa cause devant la postérité. Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle aura beaucoup aimé.

Certes, depuis l'origine du monde l'homme a été en butte à la maladie; aux infirmités, aux accidents, à la vieillesse, à la mort. Mais ce qui est nouveau et ce qui honore notre temps, c'est qu'au lieu de nous courber passivement devant ces maux comme devant une inexorable fatalité, nous nous redressons, nous nous serrons les uns contre les autres et, semblables aux soldats romains qui, en rapprochant leurs boucliers, formaient "la tortue" pour s'abriter contre les projectiles des assaillants, nous cherchons à nous grouper pour nous prémunir contre les coups du sort.

A côté de la mutualité, dont l'essor a été si brillant dans ces dernières années et frappe tous les yeux, c'est encore l'assocciation que nous retrouvons, par exemple, dans la co-opération sous toutes ses formes et dans les syndicats qui ont organisés les ouvriers et, d'une masse inconsistante et amorphe, ont fait une force avec laquelle il faut désormais compter. En un mot, c'est l'association qui triomphe dans toutes ces oeuvres, où les initiatives individuelles ont senti le besoin de s'associer pour faire, suivant le mot de Platon, "avec la faiblesse de chacun la puissance de tous".

VARIETES SCIENTIFIQUES

Après la mort de l'illustre Lagrange, auquel il servait de collaborateur bénévole dans la solution de ses problèmes transcendants, Parseval-Deschênes, un des hommes les plus complets et les plus modestes qui aient jamais existé, renonça aux mathématiques. Il fallait donc que son besoin d'observer, d'étudier, se reportât sur quelque autre objet. Etant allé passer quelques mois à la campagne chez un ami, il avisa dans un bois, au cours d'une de ses rêveuses promenades, une énorme fourmilière; et aussitôt il prit la résolution d'étudier les fourmis.

En esprit méthodique qu'il était, il se gardait bien d'observer plusieurs fourmis à la fois. Arrivé près de la fourmilière avant qu'aucune habitante se fût mise en course, il attendait leur départ; et alors il en choisissait une qu'il suivait exclusivement des yeux partout où elle allait.

Figurez-vous, disait-il un soir à ses hôtes, après une longue journée d'observation, que vers quatre heures de l'après-midi, je vois ma fourmi trainant un lourd fardeau arriver au pied d'un monticule. Impossible de le franchir avec sa charge. Alors elle la dépose, regarde de tous côtés, et ne découvrant point de fourmi, retourne à vide sur ses pas... A quelque distance de là cependant, elle rencontre une fourmi chargée aussi. Elles s'arrêtent toutes deux et semblent tenir conseil pendant quelques instants, après quoi elles reprennent ensemble le chemin du monticule. Là je vis le spectacle le plus curieux auquel j'aie jamais assisté. La seconde fourmi dépose aussi son fardeau, puis elles se munissent d'un brin d'herbe sèche; agissant de concert, elles en introduisent une extrémité sous le fardeau trop pesant, et presque sans efforts, elles lui firent franchir le monticule. Et chacune, ayant repris sa charge, toutes deux parvinrent sans encombre à la fourmilière.

L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE

(Suite)

LA FORMULE D'EXAMEN MEDICAL DE L'ALLIANCE NATIONALE.

La formule d'examen de notre société comprend trois parties distinctes:

1. — Les déclarations personnelles.
2. — L'histoire de famille.
3. — Le certificat médical.

Afin d'étudier dans leurs détails les différentes questions de la formule, je crois qu'il serait bon de traiter séparément chacune de ces divisions. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les mérites de chaque question, mais seulement de commenter les principales.

1. — *DECLARATION PERSONNELLE DU CANDIDAT*

Avant de poser les questions, le candidat est obligé de répondre à ce que l'on pourrait appeler les préliminaires de son histoire personnelle. Il doit donner son nom au long, son adresse, son âge, son occupation, la date et le lieu de sa naissance; renseignements nécessaires pour établir surtout le taux des contributions que le membre aura à payer. Tous ces détails sont aussi nécessaires au cas où il faudrait s'en servir pour identifier le sujet.

Etes-vous présentement en bonne santé?

Cette question résume presque toutes les autres et peut être considérée comme la plus importante de l'examen médical. Inutile de continuer l'examen du sujet si ce dernier n'est pas à ce moment en bonne santé et ne remplit pas les conditions d'un bon risque. Souvent le médecin examinateur peut aider le candidat à répondre à cette question. Il arrive quelquefois qu'à une date récente le sujet a été atteint d'une maladie grave et quelques mois après il réalise que durant cette maladie, sa famille n'a pas été protégée soit par une assurance sur la vie ou par des secours en maladie. Il se croit complètement rétabli mais sa convalescence a été lente, même douteuse. De bonne foi il déclare qu'il est en bonne santé. C'est alors que le médecin examinateur pour aider le candidat et lui faire remarquer que sa dernière maladie ne lui permet pas de déclarer qu'il est présentement en bonne santé, vu les conséquences que cette maladie antérieure peut produire dans l'avenir. De plus, cette réponse doit être conforme à nos statuts. L'article 7 des règlements est bien explicite. "Pour être admissible, il faut être sain de corps et d'esprit..."

Avez-vous été vacciné avec succès?

Cette question n'a son importance que dans le cas où le sujet ne serait pas immunisé ou protégé contre la variole. Si le candidat n'a jamais été vacciné, il doit alors signer un engagement se désistant de tous ses droits et bénéfices envers la société, aussi longtemps qu'il n'aura pas été vacciné.

Vos habitudes de vie sont-elles actuellement et ont-elles toujours été sobres et modérées?

Ne craignez pas d'interroger et de vous renseigner sur les habitudes du sujet. Si l'assuré veut atteindre une longévité raisonnable, il faut que son genre de vie soit conforme aux règles établies et règlementées d'après les lois de l'hygiène. Les veilles, les abus de toutes sortes doivent être pris en considération. Si c'est un jeune homme, cherchez à connaitre de quelle manière il passe son temps en dehors de son ouvrage. Quels sont ses amusements, ses récréations. Fréquente-t-il les auberges; est-il joueur ou membre de quelques clubs; est-il d'un caractère irritable, enclin à la bataille; est-il victime de la cigarette? Ses compagnons sont-ils d'une bonne société? En un mot, son genre de vie a-t-il pour effet d'affecter sa longévité ? Il faut scruter non seulement le présent mais l'on doit s'informer du passé, car souvent un sujet subit l'influence des abus antérieurs.

Avez-vous changé d'occupation pour cause de santé?

Si l'on répond oui, ceci peut vous faire soupçonner certains faits propres à vous mettre en garde sur la valeur du risque. Un ancien hôtelier ou commis de bar, un peintre qui a déjà été atteint de coliques de plomb, sont des sujets qu'il faudra recommander avec beaucoup de réticence.

Prenez-vous des boissons alcooliques?

Cette question a été jugée d'une telle importance que l'on a cru devoir la subdiviser. Il est très rare qu'un candidat vous fasse une déclaration nette et précise de l'usage qu'il fait des boissons alcooliques. Il est toujours porté à déclarer moins pour dire plus et cela se rencontre surtout chez ceux qui en font un usage immodéré. Chez le modéré prendre des boissons alcooliques veut dire en faire abus, de là la réponse qu'il n'en prend pas. Il faut beaucoup de tact surtout lorsqu'il s'agit de déterminer une moyenne de la nature, de la quantité et de la fréquence de cet usage. De la réponse qui sera donnée le médecin reviseur pourra juger si le sujet est un sobre, un intempérant ou un alcoolique. Le terme "modérément" ne peut pas être accepté car dans bien des cas il comporterait cinq à six verres par jour. Il ne faudra pas mettre sur un même pied celui qui au repas prendrait un verre de vin léger, avec celui qui chaque jour prend indifféremment du gin, du cognac, du rhum ou autres boissons très alcoolisées. Ce dernier serait un intempérant et plus dangereux pour la société que celui qui s'enivrerait une ou deux fois par année et le reste du temps serait tempérant. Ce qui peut paraitre normal dans un cas peut être excessif dans l'autre. Ainsi, il serait permis à celui qui fait un travail pénible et qui dépense ses forces musculaires de prendre une plus grande quantité d'alcool que celui qui fait un travail sédentaire. L'on a souvent demandé quelle quantité d'alcool un sujet pouvait ingurgiter par jour et serait considérée comme raisonnable. La plupart des médecins reviseurs s'accordent à dire que deux onces ne seraient pas considérées comme devant être préjudiciables à la santé.

Quelles ont été vos habitudes antérieures de santé?

Pour plusieurs cette question parait bien secondaire. Si l'on a répondu *non* à la première partie, l'on se croit justifiable de ne rien répondre en ce qui concerne les habitudes antérieures de sobriété. Parce que présentement cet homme est totalement tempérant, il ne s'en suit pas qu'il l'a toujours été, il peut avoir eu même des habitudes déplorables, au point de se voir dans la nécessité de se réformer. L'intempérance antérieure a des conséquences prononcées sur la longévité et les maladies qu'elle produit, en rendant le risque plus incertain. Le foie, les reins, le cerveau, le coeur en sont le plus affectés et l'on sait que les maladies qui atteignent ces organes sont généralement incurables. Défiez-vous d'un alcoolique réformé. S'il n'est pas une cause de troubles immédiats pour la caisse de cotation, c'est certainement un sujet mûr pour les bénéfices en maladie.

Avez-vous pour habitude de vous enivrer?

Ici encore il faut une réponse bien claire. Cette question ne s'applique pas seulement à celui qui s'abrutit dans l'ivresse la plus profonde, mais bien dans la perte raisonnable de ses facultés. Un sujet qui s'enivrerait trois ou quatre fois l'an ne serait pas désirable, surtout si entre temps il prend tous les jours le petit verre.

L'expérience de notre mutualité nous a permis de rencontrer grand nombre de sujets qui n'auraient jamais dû faire partie de notre société ; s'étant glissés dans nos rangs à la faveur de fausses représentations sur leur sobriété. Il est certain qu'ils n'auraient jamais été des nôtres si leur déclaration eut été franche et honnête.

Faites-vous usage de quelques narcotiques?

L'usage des narcotiques était autrefois presque inconnu chez nous, mais l'immigration asiatique et surtout le caractère paresseux et désoeuvré de certains sujets nous a fait connaitre les rêves féériques de la fumée de l'opium et l'état du bien-être passager de la morphine produit par l'injection hypodermique. L'expérience démontre que ceux qui ont de tels antécédents ou qui présentement font usage de narcotiques, sont des sujets dangereux et qu'il est mieux de ne pas les accepter. Les réformés sont en petit nombre et presque toujours il reste des traces de leur désordre.

Faites-vous abus de tabac?

Cette question pour plusieurs peut paraitre insignifiante, mais le médecin expérimenté sait que le fumeur invétéré s'expose à des maladies nerveuses et cérébrales. Personne n'ignore l'existence du fameux cancer des fumeurs localisé à la langue, du coeur tabagique, de l'énervement général des fumeurs de cigarettes. L'usage peut être permis, mais l'abus ne doit pas être toléré.

Quel est votre poids? Durant l'année a-t-il varié?

Autant que possible le poids devrait être donné d'une manière officielle et à cet effet le sujet doit se peser avant de se présenter chez le médecin. Inutile d'insister sur la précaution à prendre lorsque le poids et la taille sont disproportionnés : étant trop léger ou trop élevé. Dans une pesanteur exagérée le médecin trouve dans la plupart des cas un coeur anormal ou bien des conditions défavorables déterminées par une vision défectueuse, du vertige, des affaissements passagers de la dyspnée. Souvent le pouls sera faible et les rythmes du coeur irréguliers. Un sujet au poids disproportionné est-il atteint d'une maladie aigue, dans la plupart des cas la terminaison est fatale.

La force de résistance n'était pas en proportion de l'intensité de la maladie. Chez le sujet trop lourd la congestion et l'état inflammatoire emporte le malade. Les maladies que l'on rencontre le plus souvent chez les poids lourds sont les diabétiques, les affections du coeur et l'engorgement du foie, le brightisme. Chez les poids légers, la dyspepsie, les maladies nerveuses et souvent la tuberculose.

Il ne s'en suit pas qu'il faille rejeter tous les petits ou les gros hommes, mais il faut user de discernement et motiver l'acceptation ou le rejet de tels candidats.

Quels accidents et maladies avez-vous subis depuis votre enfance?

Insistez auprès du candidat pour qu'il déclare toutes les maladies et accidents qui ont pu survenir depuis son enfance. Exigez tous les détails possibles afin de pouvoir vous prononcer sur les mérites de ces maladies ou accidents antérieurs. Que de traumatismes sont dégénérés en sarcaume ou en tumeurs malignes

Si le candidat répond franchement aux questions 11, 12, 13, 14, 15, 16, le médecin pourra apprécier à leur juste valeur les réponses qui seront données. S'il existe quelques lésions ou affections, difformités ou infirmités, si l'on a subi quelque opération chirurgicale, il faudra bien décrire le tout afin que le médecin reviseur, puisse se prononcer convenablement.

(A suivre)

Dr Théo. Cyrihot,
M. C.

ENCYCLOPEDIE

La population indienne du Canada est ainsi distribuée: Ontario 23,518, Québec 11,469, Nouvelle-Ecosse 2,169, Nouveau-Brunswick, 1,861, Ile du P.E. 276, Colombie-Anglaise 29,964, Manitoba 8,595, Saskatchewan 7,496, Alberta 5,529, les Territoires d'après les limites des traités, 4,212, les Territoires en dehors des limites des traités 16,845, Yukon 3,302.

* * *

Dans le New-Jersey, E.-U., Lockport et Gasport, un autre village situé à six milles à l'est d'ici, sont probablement les deux seuls aux Etats-Unis qui ont des facteurs en jupons. Lockport en a un et Gaspard deux. Ce sont mesdames N. S. Maynard, William Bolton et A. H. Bradford.

* * *

Certains procédés pour laminer le fer sont gardés par le gouvernement russe absolument secrets et les ouvriers à qui on les confie doivent dire pour toujours adieu à leur famille, à leurs amis et au monde entier, car jamais on ne les revoit, jamais on ne retrouve leurs traces.

* * *

Le nom primitif de "Jérusalem" était "Salem", à l'époque où elle fut conquise par le roi

* * *

" existe au Musée Victor-Hugo, à Paris, dans la salle d'honneur, un bibelot charmant, une sorte de forteresse minuscule dont les quatre pans de bois supportent chacun un encrier et une plume. Comme matière, ces objets sont quelconques, mais quels noms ils rappellent! ceux de leurs propriétaires: Victor Hugo, Lamartine, George Sand, Alexandre Dumas.

* * *

La Commission du Service Civil de l'Etat de New-York, a décrété que les pompiers de la ville de New-York n'étaient pas assez grands et ne pesaient pas suffisamment. A l'avenir, les candidats, pour être admis dans la brigade, devront mesurer 5 pieds huit pouces et peser 140 livres au minimum.

* * *

Le Japon a la gloire qu'aucun pays ne lui enviera d'avoir proportionnellement la plus forte taxe.

LAUREATS DU CONCOURS. MAI—AOUT 1909

HUG. CARDINAL, S.-F. & T.
Cercle Duquette, No. 320

T. COLLETTE, S.-F. & T.
Cercle Lafontaine No. 206

PIERRE CARDINAL, V.P.
Cercle Rivière à Pierre No. 265

REFLEXIONS SUR LES FEMMES

Ne croyez pas qu'en prenant une femme vous prenez une esclave.

* * *

Ne croyez pas que votre femme n'est pas susceptible d'apprécier ce que vous faites pour elle; le mariage n'a pas changé sa nature, il n'a que changé sa position vis-à-vis de vous.

* * *

Ne vous croyez pas dispensé d'avoir pour elle les attentions que les gens polis ont les uns pour les autres. Elle saura les apprécier tout comme une autre femme.

* * *

Ne soyez pas grondeur et grossier dans votre ménage; il est très probable que vous en seriez encore à poser vous-mêmes les boutons de vos chemises si vous étiez resté célibataire

* * *

Ne donnez pas à penser que l'entretien de votre femme est pour vous une dépense onéreuse, en lui donnant de mauvaise grâce ce dont elle a besoin. Donnez-le lui gracieusement, comme avec plaisir. Elle sera contente et vous aussi.

* * *

Ne vous occupez pas des affaires du ménage, c'est elle que cela regarde. Vous n'avez pas plus le droit d'aller voir à la cuisine que votre femme n'a le droit d'aller à votre bureau et de commander vos employés.

* * *

Ne lui reprochez pas les extravagances de sa toilette avant d'avoir cessé de gaspiller votre argent en cigares ou en consommations au café.

* * *

Ne laissez pas, par économie, votre femme à la maison y berçant les enfants tandis que vous allez au théâtre ou que vous dépensez votre argent au poker.

* * *

Ne prenez pas votre souper à la course pour vous sauver ensuite, afin d'aller vous amuser loin de votre femme. Avant votre mariage, vous auriez voulu passer toutes vos soirées avec elle.

* * *

Ne restez pas dehors jusqu'à minuit à flâner ou à jouer tandis que votre femme est à la maison songeant à votre négligence et à son abandon.

Ne croyez pas que la femme que vous avez promis d'aimer et de protéger, est devenue votre servante pas son contrat de mariage.

* * *

Ne croyez pas que sa nourriture et son habillement soient une compensation suffisante pour ce que votre femme fait pour vous.

* * *

Ne vous attendez pas à ce que votre femme vous aime et vous honore si vous vous en rendez indigne.

* * *

Ne vantez pas votre femme en public; ne la maltraitez pas quand vous êtes seul avec elle.

* * *

Ne vous étonnez pas si votre femme perd de sa gaieté, lorsqu'elle travaille du matin au soir pour assurer le bien-être d'un égoïste qui ne sait pas l'apprécier.

LE MAL DE L'OISIVETE

Les crimes effrayants commis par une bande de jeunes bandits de Chicago ont plongé le public dans la plus profonde consternation et provoquent de nombreuses dissertations sur la dégénérescence des jeunes gens par suite de mauvaises fréquentations.

Ceux qui s'occupent de criminalogie et qui attribuent à l'hérédité la cause principale d'atrocités comme celles commises par ces jeunes criminels de Chicago, ne trouvent pas dans ces cas-là, la corroboration de la théorie qu'ils préconisent. Il est temps d'ailleurs que cette race de faire retomber sur les ancêtres toutes les turpitudes qui se commettent journellement disparaisse entièrement. Ces jeunes gens dont il est question ici n'étaient pas des criminels endurcis, pas même de vrais criminels. Aucun n'avait un passé de crimes; trois d'entre eux avaient fréquenté l'école ensemble et Marx parait avoir reçu une bonne éducation.

La question qui se pose ici est la suivante: Comment ces jeunes gens ont-ils pu si rapidement sombrer dans le crime et commettre des forfaits aussi monstrueux que ceux dont ils sont accusés aujourd'hui? Et la réponse à cette question se présente naturellement à l'esprit: Ces jeunes bandits ont été attirés vers le crime par l'oisiveté. Ils n'avaient rien à faire ou ne vou-

laient rien faire; mais comme ils ne pouvaient vivre de cette vie et que le travail leur faisait horreur ,ils se lancèrent dans le crime.

L'oisiveté est d'ailleurs plus généralement répandue parmi la jeunesse des villes qu'on ne le croit ordinairement.

C'est le premier cours de l'école du crime et l'avant-coureur de presque toutes les infamies de la société.

C'est l'oisiveté ou plutôt le dégoût du travail qui fait qu'un grand nombre d'hommes intelligents et de talent vont grossir chaque jour les rangs de ceux qui passent leur existence dans la paresse la plus profonde. L'homme à bons principes qui se trouve temporairement privé de travail, ne gaspille pas son temps, mais cherche de l'emploi jusqu'à ce qu'il en trouve, et travaille à n'importe quel salaire plutôt que de rester à ne rien fraie.

Il n'y a qu'un remède pour guérir l'oisiveté, c'est un travail continuel. Le travail exerce toutes les facultés et ne laisse pas de porte ouverte aux mauvais penchants. On peut appeler le travail incessant, une servitude; mais n'est-il pas préférable de s'asservir à un travail qui apporte la fortune et la santé que d'être l'esclave de l'oisiveté qui ne produit que la pauvreté et la misère? L'industrie est le but primordial de la vie. Personne d'ailleurs qui ne travaille pas ne peut prospérer ou exister longtemps. Et Longfellow parle selon la vérité quand il dit: "Les soins et les devoirs de chaque jour que des hommes appellent occupations serviles sont les poids et les contre-poids de l'horloge du temps, donnant à son balancier une vibration vraie et à ses aiguilles un mouvement régulier, et quand ils cessent d'appuyer sur les roues, la pendule ne balance plus, les aiguilles ne marchent plus et l'horloge s'arrête.

L'oisiveté à laquelle il convient d'ajouter les mauvaises lectures, peut donc être regardée comme le protagoniste du crime; c'est elle, en effet, qui donne l'essor aux mauvais penchants, aux instincts pernicieux des jeunes gens qui ont le travail en horreur, et les conduit fatalement sur la pente de toutes les turpitudes. Il est par conséquent du devoir des parents de veiller à ce que leurs enfants aient du goût pour le travail, de les empêcher de fréquenter de mauvaises compagnies et surtout de ne pas leur permettre la lecture de livres ou de journaux malsains dont l'influence est si déprimante sur leur jeune intelligence.

JEAN DORION.

LES SQUARES DE CHICAGO

Il n'y a pas au monde que le London Country Council qui s'occupe activement du soin de mettre gratuitement de vastes espaces spécialement aménagés à la disposition des jeunes Londoniens avides de pratiquer les jeux et sports de plein air. Dans toutes les grandes villes du royaume d'Edouard VII, les municipalités ont des Park's Committees, qui, entre autres choses, s'occupent de la question des espaces libres réservés aux sports athlétiques. Il en est de même aux Etats-Unis et particulièrement à Chicago.

La municipalité vient de dépenser quatre millions de dollars — le geste est beau! — pour aménager des squares sportifs sur un plan tout nouveau. C'est naturellement dans la banlieue de Chicago à proximité des moyens de transport à bon marché, tramways ou bateaux qui sillonnent le lac Michigan. Chacun de ces squares sportifs est divisé en trois grandes parties: une pour les enfants, la seconde pour les femmes, et la troisième pour les jeunes hommes.

Pour les babies, garçonnets et fillettes, on a installé un vaste bassin où il n'y a que quelques pouces d'une eau courante, bassin entouré d'une plage artificielle où des montagnes de sable renouvelées souvent permettent tous les jeux dont les enfants sont si friands au bord de la mer. Ajoutons bien vite que, tous les huits jours, le fond du bassin, qui est en ciment, est vigoureusement nettoyé. En hiver, on transforme le bassin en patinoire, où tout le monde peut sans danger s'exercer sans crainte d'accidents sérieux.

Pour les jeunes filles, il y a des emplacements pour toutes sortes de jeux, y compris des courts de lawn-tennis.

Sur la partie du terrain réservée aux hommes, une piste de course à pied encadre des appareils de gymnastique, des sautoirs pour les concours de sauts, des emplacements pour le lancement du poids et du disque. Lorsque l'espace a été suffisant, on a aménagé un champ de foot-ball. La natation n'a pas été oubliée. Il y a des piscines d'eau courante de 90 à 150 pieds de longueur sur 60 à 90 de large, cela dépend encore du terrain disponible.

Comme installation sportive, on voit que tout a été prévu, mais il a encore mieux: les édiles de Chicago n'ont pas oublié le buffet!

Ce buffet n'est pas gratuit, mais les rafraîchissements n'y coûtent pas cher. C'est la municipalité qui le gère directement par l'entremise d'un préposé. On y vend tout au prix coûtant; thé, chocolat, soda-water, ginger-beer, sandwiches, gâteaux, etc., mais pas de boissons alcooliques. Le buffet se trouve dans un "Field House", coquette construction qui contient en outre des vestiaires, une salle de conférences et de gymnastique et les logements des gardiens.

LA PREVOYANCE

L'économie est nécessaire dans toutes les conditions de la vie, mais surtout chez le cultivateur; c'est l'état qui demande le plus de circonspection et de prévoyance.

Disons de suite que le danger contre lequel nous voulons le prémunir n'est pas la prodigalité, mais plutôt l'imprévoyance, et l'ambition et l'escompte de l'avenir. Que de cultivateurs, après une bonne récolte, ne savent pas borner leurs désirs, confiants qu'ils sont dans la moisson suivante. Vous les voyez acheter des objets qui, tout en étant utiles, ne sont pas d'une nécessité absolue. Puis survient un accident imprévu et les voilà dans l'embarras, et cette dette contractée par imprévoyance devient sur une terre un véritable fléau.

Dans cette province, plusieurs ont appris a leur dépens ce que coûtait cette confiance dans l'avenir. Puisse la leçon du passé servir d'exemple pendant qu'il n'est pas encore trop tard.

Un cultivateur sage doit savoir mettre à profit la moindre parcelle des biens que Dieu lui donne. Après une bonne récolte, il appliquera une partie de son surplus au paiement des dettes qu'un passé plus rigoureux l'a forcé de contracter, et il fera en sorte de ne rien acheter qu'il ne soit certain de ne pouvoir payer à échéance, en faisant la part de toutes les éventualités. Il évitera l'achat d'articles purement de luxe, quand la bonne administration de sa ferme requerra quelque chose d'utile. Enfin, il saura restreindre ses désirs à ses moyens, en se rappelant que l'agriculteur qui ne doit rien est riche, tout en étant l'être le plus libre de la création.

LE LUXE

Le pire ennemi, le plus pervers et le plus redoutable surtout pour la classe moyenne, ce qui ne veut pas dire qu'il n'amène point le malheur et le crime dans les classes élevées et dans les classes laborieuses, c'est le luxe, ce mortel ennemi sans lequel, en vérité, il ferait bon de vivre.

On ne prend pas garde à lui, l'infernal démon: adroit et souple, il se glisse dans le logis, il s'incorpore à l'être, soufflant à ses dévôts les raisons spécieuses excusant son culte, forçant à le pratiquer — "Ne faut-il pas rehausser ma fraîche mine, plaire au fiancé que je vais rencontrer, peut-être," se dit la jeune fille. — "Charmer le regard de mon mari?" songe l'épouse. — "Ne point effrayer mon entourage?" murmure l'aïeule — " Faire travailler l'ouvrier ?" pensent quelques autres, humanitaires et de bonne foi. — "C'est un devoir d'être élégante, cela fait partie des devoirs sociaux," affirme la mondaine.

A chaque échelon de la société, il y aurait un exemple triste et parfois sinistre à présenter.

C'est la paysanne naïvement vaniteuse, parant sa fille, laquelle, demain, dédaigneuse, quittera le village.

C'est la femme de l'ouvrier dans son besoin d'avoir une robe éclipsant celle de la voisine, qui néglige le logis, supprime le bon morceau et chopine, toutes choses qui retiendraient l'homme, séduit par le confortable intérieur.

C'est la femme du petit employé, adroite et frivreuse, en son désir de paraître, concentrant toutes ses facultés, toutes ses ressources, sur sa toilette à la dernière mode, son rêve, son unique joie.

Et celle du commerçant, puisant à la caisse sans songer aux traites de la fin du mois!...

Et tant d'autres imprudentes et folles!

Pour quel résultat, pauvres femmes? La voisine vous jalouse, et les inconnues, plus élégantes, en général, ne vous voient même pas.

Seulement, le commerce périclite, le mari négligé gronde et l'ouvrier va au cabaret.

C'est aux femmes que nous nous adressons. Avec raison leurs voix s'élèvent pour réclamer enfin tous les justes droits qu'elles n'ont pas, mais que, avant de les obtenir, elles commencent donc par comprendre leur devoir.

Se doutent-elles que la généralité des fautes et des crimes vient de leurs luxeuses folies?

. . . . . .

Le luxe, la dette, le vol, l'infamie!

Voilà l'histoire de milliers d'honnêtes gens, la fin du dix-neuvième siècle, en tous pays.

Et tout cela par la faute du mortel ennemi, notre démon, notre plaie.

Mais le remède? dira-t-on.

Le remède! il est aux mains des femmes.

Ah! si elles voulaient!

JEANNE FRANCE.

On ne se donne pas la peine d'en vouloir aux nations décadentes ou insignifiantes, pas plus qu'aux individus sans valeur.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172

Téléphone Bell Main : 2255

OFFICIERS GENERAUX

S.G. Mgr P. BRUCHESI, . . Président Honoraire
M. Chan. G. GAUTHIER, ... Aumonier

Bureau Exécutif

La Arsène Lavallée C.R., ... Président Général
Jos. Contant, ... Anc. Prés. Général
A. G. H. Béique M.D., ... 1er V.-Prés. Gén.
F. C. Laberge I.C., ... 2em V.-Prés. Gén.
L. J. D. Papineau, ... Secrétaire Général
A. St-Cyr, ... Trésorier Général
Théo. Cypihot M.D., ... Médecin en Chef
S Beaudin C.R., ... Aviseur Légal
Eug. H. Godin, ... Directeur
Ernest Brossard, ... Directeur
J. W. Michaud, ... Directeur
L. O. Dauray N.P., ... Directeur
Frs Fauteux, ... Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection

Chs Duquette, ... Inspecteur en Chef
Cam. Manseau, ... Inspecteur
G. H. Vaillancourt, ... Organisateur

Placements

A. ST-CYR, TRESORIER GENERAL
HEURES DU BUREAU: 11½ A.M. A 12½ P.M.

Percepteur (Art. 198)

M. JODOIN, 7 PLACE D'ARMES
MONTREAL

CA ET LA

Les sociétés qui accumulent des fonds sont des fourmis laborieuses qui prévoient l'avenir.

* * *

Votre certificat d'assurance est une réserve de revenu pour plus tard.

* * *

Expansion et prospérité, voilà le mot d'ordre de notre société, cette année.

* * *

Chaque mutualiste a le devoir d'expliquer à sa famille, à son voisin, et à ses amis, ce que c'est que la mutualité et, en particulier, l'Alliance Nationale.

* * *

Avez-vous décidé ce que vous alliez faire pour votre famille en 1910? La protégerez-vous ou si vous la négligerez?

JOLIE DEMONSTRATION

Sainte-Eulalie, 2 mars, 1910. — Le 19 février dernier, les membres de l'Alliance Nationale, cercle Sainte-Eulalie, No 247, se réunissaient chez M. Edouard Héon, pour faire leurs adieux au révérend Emile Lasonde, Substitut du Président Général, auprès de notre cercle, qui nous quittait le 26 pour prendre la cure de Saint-Paul de Chester.

Au nombre des personnes présentes étaient MM. Alex. Gaudet, R. Arsenault, P.D. Richard, P. Hébert, Geo. Hébert, Edouard Héon, Dr. Ludg. Poisson et Denis Hamel.

M. Alexandre Gaudet, président du cercle, dans une improvisation chaleureuse, énuméra les principales oeuvres accomplies par leur dévoué substitut depuis son arrivée dans la paroisse de Sainte-Eulalie. L'orateur rappela la part active que M. Lasonde avait apportée au progrès et à l'avancement de l'Alliance Nationale et comme marque de reconnaissance il lui présenta, au nom des membres du cercle, une bourse bien garnie.

M. Lasonde, malgré l'émotion qui le gagnait, sut trouver des paroles touchantes pour remercier le Président, les officiers et les membres du cercle Sainte-Eulalie, du témoignage de gratitude qui lui était donné de recevoir et dans une superbe allocution, il fit ressortir les avantages de la mutualité canadienne-française, non seulement au point de vue financier, mais aussi au point de vue religieux. En terminant M. l'abbé déclara qu'il quittait la paroisse avec regret; mais que les marques de sympathie qu'il avait reçues de ses amis du cercle Sainte-Eulalie, lui rendraient moins amer son prochain départ pour Saint-Paul de Chester, et que leur souvenir resterait toujours vivace dans son coeur.

M. Edouard Héon exprima ensuite les regrets des membres de l'Alliance Nationale de voir leur dévoué substitut et chapelain les quitter pour aller où lui commandait le devoir et il forma des voeux pour qu'il trouve dans son nouveau séjour, des amis aussi sincères que ceux qu'il quittait.

NOUVEAU CERCLE

Cercle St-Laurent, No 331. — Institué à St-Laurent, comté de Jacques-Cartier, le 14 février 1910, sous la présidence de C. Duquette, I. C. assisté de M. G. H. Vaillancourt, organisateur.

OFFICIERS.

Rév. A. Crevier, chapelain.
Substitut, M. Honoré Joannette.
Président, M. C.-S. Tassé.
Vice-Président, O. W. Legault.
Secrétaire-Archiviste, Joseph Gougeon.
Sec.-Fin. et Trés., Joseph Gougeon.
Médecin Exam., J.-A.-E. Groulx.
Comm., Emile Dutrisac.
Introd., J.-Bte Cyr.

:o:

SUBSTITUT DE DISTRICT QUEBEC

Le Président Général conformément à la recommandation qui lui en a été faite par les cercles de la cité de Québec ,a nommé de nouveau le confrère J. A. Paradis son substitut de district auprès des cercles de cette cité, pour l'année courante.

Ce double démoignage de confiance honore notre confrère Paradis et nous formons des voeux pour le succès de son administration.

CERCLE REINTEGRE

Le Cercle Saint-Benoit No 87 a été réintégré le 28 février.

DEMENAGEMENTS—ADRESSES

Les membres qui doivent déménager au mois de mai prochain, sont priés de donner leurs nouvelles adresses au secrétaire de leur cercle immédiatement, afin que nous puissions les recevoir en temps pour l'expédition de la revue de mai.

CERCLE SUSPENDU

Cercle St-Alexandre No 309. C'est par inadvertance que nous avons publié le mois dernier ce cercle comme étant suspendu le 1er février. Nous nous faisons un devoir de rectifier.

CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées par les cercles ci-après aux personnes dont les noms suivent:

Cercle Sacré-Coeur, No 6. — A la famille de feu Médéric Charbonneau, à l'occasion de la mort de ce dernier;

A. M. J. O. Ricard, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cercle Jeanne d'Arc No 53.— A Alfred Trudel, à l'occasion de la mort de son père;

Cercle Delorimier, No 112. — A M. Emile Guyon, à l'occasion de la mort de son père;

A M. W. Fortier, à l'occasion de la mort de son père.

Cercle St-Lambert No 121 — A M. Alfred Charbonneau, à l'occasion de la mort de son épouse;

Cercle St-Sauveur No 128. — A madame Camille Boulanger, à l'occasion de la mort de son époux;

A MM. Joseph, Albert et Arthur Cantin, à l'occasion de la mort de leur frère.

ACCUSES DE RECEPTION

Valcourt, (Ely), 18 novembre 1909.

M. L. J. D. Papineau,
Sec.-Gén., Alliance Nationale,
Montréal,

Cher Monsier et Confrère,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre chèque au montant de $1,000.00, duquel je viens de faire remise à M. Antoine Racicot, père, et bénéficiaire de feu Emrégiste Racicot, ci-devant membre du Cercle St-Joseph d'Ely No 201.

M. Racicot vous prie d'agréer ses bien sincères remerciements pour la diligence avec laquelle vous avez fait droit à sa réclamation.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre dévoué,
P. J. S. PELTIER,
Sbs. P. G.

NECROLOGIE

No.	NOM	ADMISSION			Cert. Partc.	DÉCÈS			Médecin Examinateur
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	Age	Cause	
1002	Adélard Rastoul	42	St-Eustache No 266	29-10-06	1000	28-11-09	45	Insuffisance mitrale	J. P. Gagnon
1008	Eugène Paquet	29	Jeanne d'Arc No. 53	30-10-06	1000	14-12-09	33	Cirrhose hypertroph.	C. A. Daigle
1004	Oscar Laurin	23	Ste-Anne de B. No. 7	2-9-98	1000	18-12-09	34	Fièvre typhoïde	L. N. F. Cypihot
1005	J. Raoul Bastien	23	Oller No. 127	31-7-01	1000	2-1-10	35	Fièvre typhoïde	L. A. Gagnier
1006	Rodrigue Bérubé	22	St-Edouard No. 126	14-4-08	1000	2-1-10	24	Fièvre typhoïde	J. D. Vézina
1007	Jules Léger	48	Ville-Marie No. 5	18-6-93	1000	3-1-10	62	Hémorrhagie céréb.	L. J. Girard
1008	Philippe Vézina	22	Hochelaga No. 29	14-10-96	1000	4-1-10	35	Pneumonie	G. H. Garceau
1009	Désiré Ferron	46	Leclerc No. 158	7-4-07	500	8-1-10	49	Gangrène diabétique	H. Levasseur
1010	J. G. A. Marchand	32	Bourget No. 79	31-6-00	1000	11-1-10	41	Pneumonie	C. A. Daigle

ALLIANCE NATIONALE, CERCLE BELAND, No 159

Central Falls, le 19 octobre 1909.

A M. L. J. D. Papineau, S. G.,
Alliance Nationale,

Monsieur,

J'ai reçu, par l'intermédiaire de M. Emile Gaudreau, Sb. P.G., le chèque de l'Alliance Nationale de cinq cents dollars ($500.) en règlement de ma réclamation pour bénéfice d'invalidité absolue.

Veuillez offrir mes remerciements aux membres du Bureau Exécutif pour la manière avec laquelle ils ont accueilli ma demande.

C'est un bien grand avantage pour moi, après la longue maladie que j'ai traversée de recevoir le bénéfice de $500 que la société m'a accordé.

Votre dévoué,
JOSEPH POULIN.

Montréal, 23 octobre 1909.

M. L. J. D. Papineau,
S.-G., Alliance Nationale,

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre chèque au montant de $500.00 en paiement du certificat de dotation No 31833 de feu Victor Bourdon, mon époux, dans l'Alliance Nationale.

Veuillez agréer mes remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à régler ma réclamation, et me croire,

Votre toute dévouée,
Madame Veuve VICTOR BOURDON,
Née Régina Filiatrault.

Ste-Philomène, 10 octobre 1909

M. L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.,
Alliance Nationale,
Montréal.

Monsieur,

J'ai reçu le chèque de $500. de l'Alliance Nationale en paiement de ma réclamation pour bénéfices d'invalidité absolue et accompte de mon certificat de dotation.

Veuillez agréer mes remerciements pour la manière satisfaisante avec laquelle la société a réglé ma réclamation.

Votre dévoué,
ISAIE THIBERT.

Montréal, 1er novembre 1909.

M. L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.,
Alliance Nationale,
Montréal.

Monsieur,

Le Substitut du Président-Général au Cercle Jeanne d'Arc No 53 de l'Alliance Nationale m'a remis le chèque No 16461, au montant de mille piastres ($1,000.00) en règlement du certificat No 21321 dont mon époux, M. F. P. Papillon était le titulaire.

Je remercie sincèrement les officiers et les membres du Cercle Jeanne d'Arc pour toutes les sympathies qu'ils m'ont témoignées en cette douloureuse circonstance.

Veuillez aussi Monsieur le Secrétaire-Général, croire à mon entière gratitude pour le prompt règlement de ma réclamation.

Votre obligée,
Mde CAROLINE DEMERS-PAPILLON.
272 Visitation, Montréal.

CONSEIL GENERAL

Etat Financier
AU 31 JANVIER 1910.

CAISSE DE DOTATION

Recettes

Contributions, $17,563.52. — Intérêts, $11,951.88	$ 29,515.40
Balance	970,837.90
	$1,000,353.30

Déboursés

Bénéficiaires de — membres décédés.	$ 14,041.68
Invalides, ...— Pension 70 ans, $100.00	100.00
Cse Gén. (5%), $878.18. — Divers, $	878.18
Balance	985,333.41
	$1,000,353.30

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes

Contributions, $1,449.92. — Intérêts, etc., $479.34	$ 1,929.26
Balance	30,715.72
	$32,644.98

DEBOURSES

Indemnités, $1011.33. — Remboursement, $30.50	$ 1.041.83
Divers, $.... Cse Gén, (5%), $72.50	72.50
Balance	31,530.65
	$32,644.98

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Recettes

Dépôts, $2,800.00. Intérêts, $809.00.	$ 3,609.00
Balance	63,210.75
	$ 66,819.75

Déboursés

Cercles	$
Balance	66,819.75
	$ 66,819.75

CAISSE GENERALE

Recettes

Cse Dot. et Mld., (5%)	$ 950.68
Rétrib. $7,822.00.—Drt. et Hon. $206.50.	8,028.50
Revue, $10.34. — Fournt. $104.68	115.02
Assce. Off. $954. — Divers, $241.54	251.08
Balance	
	$ 9,345.28

Déboursés

Poste, etc., $81.25. — Papeterie, etc., $133.02	$ 214.27
Loyer, $125.00. — Salaires Empl. Bur, $551.97	676.97
Divers, (Bur.) $99.71. — Off. Gén. (Rémunr) $316.66	416.37
Fournitures, $65.25. — Revue, $420.75	486.00
Organisation, $87.79. — Propagande, $361.02	448.81
Inspection, $309.70.— Enquêtes, $17.50.	327.20
Remboursement, $0.60.—Divers, $206.79	207.39
Mobilier, $..... — Session, C. G.$	1097.20
Balance, 31 décembre 1909	2,777.01
Balance, 31 janvier 1910.	5471 07
	$ 9,345.28

RESUME

Caisse de dotation, surplus	$985,333.44
Caisse des Maladies, surplus	31,530.65
Caisse d'Epargne, surplus	66,819.75
Caisse Générale	5,471.07
	$1,089.154.91

Placement des Fonds

Fabriques	$ 54,900.00
Municipalités scolaires	47,530.77
Municipalités	36,000.00
Prêts Hypothécaires	921,686.50
Dépôt, Gouvernement ,N.B.	10,000.00
Immeuble	22 066 90
Cercles	60.00
Cercles ,etc. Surplus remises $505.67.	
	$1,092,244.17
Cercles, etc., Surplus remises, $505.67.	
Banques, avance pour compléter prêts hypothécaires, $2,583.59.	3,089.26
	$1.089,154 91

Attesté, à Montréal, 31 janvier 1910.

L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire-Général.

ALFRED ST-CYR,
Trésorier-Général.

Certifié correct.
O. BOURDON,
J.-A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

Versements Périodiques :—

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées:

1o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû (196).

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

Délai de Grace —

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans pour cela perdre aucun de ses bénéfices, art. 310 et 373).

Indemnité des Retardataires :—

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer une indemnité de 10 cts par $1,000 d'assurance garantis par son certificat de participation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (19A.) Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

Suspension ;—

5o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de sa suspension, et faire en ce cas un dépôt de $2.00 pour l'examen médical (176).

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ième mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (190, 310 et 375.)

Réintégration —

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut:

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours, pour le mois suivant et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

ACCUSE DE RECEPTION

Dorval, 7 décembre 1909.

M. L. J. D. Papineau, S. G.
Alliance Nationale.

Monsieur,

On m'a remise, ce jour, le chèque de l'Alliance Nationale de cinquante dollars $50,00, qui acquitte le second versement qui m'est dû à l'avènement de ma 7ième année, accompte de mon certificat de dotation et à titre de pension.

Votre dévoué,
(Signé) Ls. QUESNEL

Témoin. Gervais Décary.

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété.

Pour ce qui est des officiers, s'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

ABREVIATIONS. — Cl. signifie Cercle; Sb. P.G. Substitut du P. G.; S.A., Sec.-Archiviste; S. F., Sec. Financier; Md.-E., médecin-examinateur.

Le coût de l'insertion d'une carte est de $1.00 par ligne ou partie de ligne d'imprimé.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: Prés., Joseph Bicard, 557 St-Antoine; Md.-E., G. Larin, 383 St-Denis; S. A. O. Bourdon, 201 Versailles; S. F. G. E. Clapin, 249B St-Martin. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m. sous-sol, église St-Joseph.

No 3—Cl. BEAUHARNOIS; Jos. Fortier, S.A.; Ant. Leduc, S.F. Réunions, 2e mardi, 8 hrs p.m. Salle Vachon.

No 5—C. VILLE MARIE, Montréal; S.A., Ed. Barlet, 2336 St-Jacques; S. F., D. Deschamps, 754 Rivard; S. J. Girard, Md.-Ex., 806 Dorchester O., Tél. Up. 2[illegible]. Réunions 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m. salle Raby, 9[illegible] Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chapelain, Rév. E. L. T. Adam, Chan. Hon.; Sb. P. G., J. O. Pesant, 582 Champlain; Prés., J. Wilfrid Michaud, 548 Plessis; S. A., J. R. Beaudoin, 449 Visitation; S. F. W. Dufault, 784 Ontario Est, Md.-E., J. A. Lapierre, 410 Plessis. Réunions 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m. Salle St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE; S. A., L. J. Boileau, S.F., et T., M. C. Bezner. Réunions, 3e mercredi, 7 1-2 p.m. Hôtel de Ville.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A. Théo. Bénard, 1136 St-André; S. F., J. A. Migneault, 1390 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., salle Dionne, 784 Ste-Catherine Est.

No 9—CL. STE-GENEVIEVE, Co. Jacq. Cartier: S. A., Aldéric Boileau, Isle Bizard; S. F., et T., A. Z. Libersan. Réunions, dernier mercredi, 7h. p.m., chez le notaire Libersan.

No 10—CL ST-CHARLES, Montréal: Prés. A. Lachapelle, 320 Centre; Md. E. E. G. Dagenais, 641 Grand Trone, S.A., N. Bélisle, 601 Centre; S.F., S. Laprade, 572 Centre. Réunions, 2e et 4e mercreuis, 8 hrs p.m.

No 12—C. ST-HENRI, Montréal; J. E. Turgeon, P., 17 Langevin; J. A. Laliberté, S.A., 1124A St-Antoine; P. G. Poirier, S.F., 1055 St-Antoine; J. O. A. Archambault, Md.-E., 1801 Notre-Dame O., Phone, Mount 773. Réunions, 2e, 4e jeudis, 8h. p.m. Salle Union St-Joseph, 1882 Notre-Dame O.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S. A., S. F. et T., J. E. La Fontaine, 174 Parc LaFontaine; 1er et 3e samedis, 3 h. p.m., 149 Berri.

No 15—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne, S. A., S. Thibaudeau, S.F., et T., F. P. Vanier. Réunions, 4e dimanche, 1h. p.m., au magasin Thibaudeau.

No 16—CL. ST-MEDARD, Coteau-Station; S. A., H. R. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet, 2.30 p.m.

No 22—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois; Ths Durnin, S. A., Art. Brault, S. F., et T. Réunions, dernier vendredi, 7h. p.m., chez M. A. Brault.

No 24—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, Isle Perrot; S.A., W. Pilon, S.F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche 2 1-2 h. p.m., bureau du curé.

No 25—CL. LAROCQUE, Sherbrooke; S.A., J. B. Duchesneau; S. F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., édifice Murray, rue King.

No 26— CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE; Chapelain, M. l'abbé J. S. Comtois; Prés., J. A. Limoges; Em. Gauthier, S. A. Réunions, 2e et 4e mercredis.

No 29—CL HOCHELAGA, Montréal; A Roy, S.A., 28 Darling; W. Desjardins, S.F., 16 Déséry. Réun. 2e et 4e merc., 8h. p.m., salle Lafetière, 87 Aylwin.

No 31—CL. MONTCALM, St-Jacques l'Achigan; Amédée Dugas, P.; M. Granger, N.P., S.A. et T.; Angelbert Forest, S.F. Réun. der. dim. 8h. salle publique.

No 34—CL. SALABERRY, Valleyfield; S. A., M. Chatel, S.F., Léopold Laplante. Réun. 1er, 3e, dim. salle Monette, rue Ste-Cécile, 1h.

No 37—CL. CONTRECOEUR; S.A., Ed. Handfield; S.F., J. A. Cormier. Réun. der. lun. Hôtel de Ville.

No 42—CL. ST-VINCENT, Montréal; S.A., J. E. Lachapelle, 1253 Ste-Catherine Est; S.F., J. H. Paquette, 224 Fallum; Dr. F. Lefils, Md. E., 67 Dufresne. Réun. dern. jeu. 8 h. salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal; S. A., G. A. Mailloux, 909 de Montigny Est, S.F., Jos de Vaudreuil, 900 St-Hubert. Réun. 1er et 3e merc. 8h. p.m., salle Brault, 171 rue Berri.

No 46—CL. RIGAUD; S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 49—CL. JACQUES-CARTIER, Lachine; S.A., J. A. Asnoy, S.F., Jos. Blanchard. Réun. 2e, 4e mardi 8 h. salle Union St-Joseph.

No 50—CL. ST-GUILLAUME, Co. Drummond; S.A., T. E. Sylvestre; S. F., L. A. D. Gauthier.

No 54—CL. ST-JEAN CHRYSOSTOME; S.A., J. E. Dérome, S.F., et Md. E., A. J. Toupin, Réu. dern. jeudi, 7 hrs p.m., salle du Conseil.

No 58—CL. STE-JUSTINE; S A., Georges Despatois; S. F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désiré Lauzon.

No 60—CL. SOULANGES, Les Cèdres; S. A., Roch Leroux, Cascades Point, S.F., C. Laboursodière. Réun. dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.

No 64—CL. NOTRE-DAME DE HULL; S. A., Hormidre, 4 Britania; S. F., Henri Bélanger, 154 Principale. Réun. salle Laflèche, rue du Lac, 2e, 4e vend. 8h.

No 65—CL. ST-FRS-XAVIER, L'Epiphanie; S. A., Edard Forest; S. F., Geo. Dufort, N. P. Réunions, dernier mercredi chez le notaire Dufort.

No 66—CL. LAPRAIRIE; S.A., Alph. Duranceau, S. F., J. B. Hébert. Réun. 4e lun. chez M. Dam. Gravel 8h.

No 67—CL. ST-HYACINTHE, Hor. St-Germain, N. P., S. A., 7 St-Denis; Oscar Pothier, S.F., 193 Cascades, Dr J. A. Viger, Md.-E., 74 Ste-Anne. Réun. 1er, 3e merc. No 197, Cascades, 8h. p.m.

No 69—C. S. GEORGES, Maisonneuve; Olivier Latrune, P., 634 Ste-Catherine, O.; Oscar Lussier, S.A., 30 Adam, Viauville; Nap. Houle, S. F., 305 Adam. Réun. 3e lundi, 8 h. p.m., 181 Letourneux.

No 72—CL. ST-BARTHELEMY, Co. Berthier; Chapelain, Rév. Régis Bonin; Sb. P. G., Jos. Lafontaine; Prés., Joseph Joinville; Md.-E, E. Landry; S. A. Wilfrid Montier; S.F., Ch. L'Heureux. Réu. 2e lun. 7.30h.

No 78—CL. ST-JEAN; S. A., G. Marien, 52 Jacques-Cartier; S.F., A. E. L'Ecuyer, 46 Jacques-Cartier. Réunions, 2e et 4e mercredi, 7 1-2 hrs p.m., salle Grégoire.

No 79—C. BOURGET, A. Corsin, Md.-E., 218 Malvine; Tél. E. 3765. Réu. 2e, 4e merc. 784 S. Catherine E.

No 80—CL. PIERREVILLE; S.A., H. L. Shooner; F. R. Shooner. Réu. der. dim. 3h. p.m., salle Shooner.

No 82—CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf; S. A., L. Lacroix, S.F., et T., Ulr. Bourque. Réun. 2e, 4e mardi, 7.30 hrs p.m., salle Frenette.

No 92—CL. ST-JOACHIM, Louiseville; S.A., J. A. Deboncoeur; S.F., Horm. Leblanc. Réun. 15 et der. jeudi du mois, édifice Bélair, 3.30 hrs p.m.

No 94—CL. N.-D. DES VICTOIRES, Québec; J. B. Langlois, S.A., 3 Escalier Champlain; J. A. Gauvin, S. F., 8 Notre-Dame. Réun. dern. lun. 8.30 hrs. 234 St-Jean.

No 100—CL. ST-FRANCOIS D'ASSISE, Beauceville; S.A., E. O. Lemieux; S.F., et T., God. Lachance. Réun. dern. vend. 7h. p.m., salle Lachance.

No 101—CL. DE LA BEAUCE, St-Georges, Co. Beauce; S. Paquet, S.A., J. Phil. Gonthier, S.F. Réun. dern. dim. chez M. Lég. Lemelin, 1.30 hr.

No 108—CL. CHAMPLAIN, Québec; Chapelain, Rév J. E. Pichet; Sb. P.G. et Md.-E., P. H. Bédard, 236 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelot; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réun. 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m., salle Montreuil, 87 d'Aiguillon.

No 112—CL. DELORIMIER; Prés. Art. Piché, 921 St-André; S.A. Emile Guyon, Tétreaultville, S.F., Wilfrid Fortier, 69 Garnier; Md.-E., J. R. Picard, 125B Christophe Colomb. Réun. 2e et 4e jeu. 8 h. p.m., au No. 526 Parc La Fontaine.

No 114—CL. ST-EUSEBE, Montréal; F. O. Ranger, S.A., 1236 Ontario E., J. A. Ranger, Md.-E. et S. F., 1232 Ontario Est. Réunions, 4e jeudi, salle Lemieux, coin Lafontaine et Iberville, 8 hrs p.m.

No 116—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY; S. A., Clarence Fortin; S.F., P. A. Peltier. Réunions, dernier mardi, 7.30 hrs. p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CL. ST-AUGUSTE, Montréal; J. A. Delorme, S. A., 1033c St-Antoine; L. DesRosiers, S. F., 49 Cazelais. Réun. 1er, 3e mar. 2231, Notre-Dame O. 8 hrs.

No 118—CL. GAKNEAU, Montréal; S.A., J. P. Vincent, 201 Chatham; S.F., Jos. Labelle, 89 Vinet. Réun. 3e mer., salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119—CL. ST-TITE; Abbé J. B. Grenier, curé, chap.; Abbé J. C. Grenier, vic., Sb. P.G.; J. P. Jacob, S. A. et S.F., L. N E. Lacourière, Md.-E. Réun. 3e dim. 2h. p.m., salle Leduc.

No 123—CL. DUVERNAY, Montréal; Chapelain Rév. M. Beaudain; Sb.P.G., H. Turgeon, 1789 Notre-Dame O.; Prés. J.A. Latreille, 229 Duvernay; S.A., Hervé Perras, 760 Notre-Dame O.; S.F., O. Legault, 176 Duvernay; Md.-E., Henri Campeau, 1397 Notre-Dame O. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duvernay, No 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 124—CL. TRIFLUVIEN, Trois-Rivières; S. A., Pierre Leclerc, 87 Plaisante; S. F., et T., L. G. Jourdain, 28 St. Frs. Xavier. Réun. 1er, 3e mar. 8 h., 219 du Platon.

No 126—CL. STE-GENEVIEVE DE BATISCAN; Chapelain Rév. M. le curé J. U. Lesieur; Sb. P.G., Donat Baribeau; Prés., Wilf. Rivard; S. A., L. M. J. Thibault, S.F., et T., O. Duval; Md.-E., F. X. Baril. Réun. dernier dimanche, après la messe à la salle Biron.

No 126—CL. ST-EDOUARD, Montréal; S.A., T. Rabelle, 1953 Labelle; S.F., J. B. Beaudry, 671 Huntly. Réun. 2e, 4e mar., salle St-Edouard, 956 Beaubien, 8h.

No 127—CL. OLIER, Montréal; Prés., C. E. Authier; S. A., O. Lapalice, 1161 St-Hubert; S. F., Ls Lamarre, 1233 St-André; Md.-E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunion, 3e mercredi, Monument National.

No 135—CL. BRUCHESI, Montréal; S.A., J. M. E. Larichelière, 242 Montcalm, S.F., J. Arm. Reynault, 434 St-Christophe; Z. Comtois, Md.-E., 565 Mont-Royal E. Réun. 1er et 3e vend., salle St-Louis, 588 Plessis, 8h. p.m.

No 140—CL. CHICOUTIMI; S.A., D. V. Morrier; S. F., Alb. Lamontagne. Réunions, 1er vendredi, salle Chateau Saguenay, 8 hrs p.m.

No 145—C. S. PIERRE AUX LIENS; Ville St-Pierre; J. G. Rufiange, S. A., Eug. Gauron, S.F. et T. Réun. 2e dim., salle Gauron.

No 146—CL. STE-MARIE, Montréal; V. O. Reed, S. A., 271 Paget; T.A. Giard, S.F., 1150 Bordeaux; J. N. Picotte, Md.-E., 201 St-Hubert, Tél. E. 1151. Réun. 2e et 4e lun. salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8h.

No 148—CL. CHENIER, Montréal; Gaud. Guay, 761 Centre; S.A., Geo. Guy, S.F., et T., 325 Workman; Dr H. Campeau, Md.-E., 1397 Notre-Dame O., Tél. M 5877. Réun. 1er merc., 8h. p.m. salle Duvernay, 45 Vinet.

No 149—CL. ST-J.-BTE., Montréal; E. A. Desroches, S.A., 119 Boyer; R. P. Lachance, S.F., P. Barrette, Md.-E., 1051 St-Denis. Réun. 2e, 4e ven., 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150—CL. LARTIGUE, Longue-Pointe; Sb. P.G., C. Bazinet; Prés., Aldéric Lachapelle; S.A., C. E. Lacas, S.F., et T., P. Z. Guy; Md.-E., I. P. Deschatelets. Réun. der. dim., 4 hrs p.m., salle Guy, Beaurivage.

No 158—CL. LECLERC, Woonsocket, R.I.; S. A., James Fontaine, 24 Av. Gaulin; S.F., T. B. A. Savard, 378 Park Place. Réu. 1er et 3ème dim., 2 h. p.m., au Cercle National. Edf. Commercial, rue Main.

No 159—CL. BELAND, Central Falls, R.I., E. Lamontagne, S.A., 85 Hedley Av.; I. E. Labrosse, S.F., et T., 68 Clay. Réun. 1er jeu. 8h. salle St-J.-Bt

No 160—CL. VERDUN; S.A., I. A. A. Leclair 160a de l'Eglise S.F., Edgar St-Onge, 17 de l'Eglise. Réun. 1er, 3e mar. salle Collège Commercial, rue Galt, 8h. p.m

No 162—CL. STE-SCHOLASTIQUE; S.A., Jos. Savage; S.F. et T., Paul Em. Rochon. Réun. dernier mercredi, salle du Marché, 8 hrs p.m.

No 163—CL. DOLLARD, Montréal; H. Benoit, P., 340 Charron, Tél. M. 6819; T. R. Chouinard, S. A., 963 Chateauguay; L. C. Fontaine, S.F., 310 Hibernia. Réun. 1er, 3e mer., 8h. p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 170—CL. LEON XIII, Montréal; S. A., I. E. Beaulieu, 592 Montcalm; S.F., A. Route, 650 Montana et 5 Notre-Dame Ouest; Md.-E., A. G. A. Ricard, 473 St-Denis. Assemblée, 4e vendredi, 149 rue Berri, 8 hrs

No 171—CL. CREMAZIE, Montréal; Oscar Desautels, P., 1820 Boul. St-Laurent; Nap. Girard, S.A., 1310 E. Peltier, Md.-E., 1820 Boul. St-Laurent. Réun. 2e, 4e mar., Edifice Bo. des Marchands, 8 h. p.m.

No 173—CL. CONTANT, Montréal; Prés. Alc Dalné, 470 St-André; S.A., Edr Durette, 52 Parc LaFontaine, S.F., Ern. Laquerre, 452 Lagauchetière Est, Md.-E., J. E. Bastien, 176 Visitation. Tél. Bell Est, 3424. Réun. 2e, 4e mer., 567 de Montigny Est, 8h. p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Montréal; D Juteau, P., 1019 Clark; H. Paradis, S.A., S.F., et T., 1868 St-Dominique. Réun. 2e, 4e mer., 8h. p.m., salle du collège, 111 St-Zotique

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal; S.A., R. Huberdeau, 1347 Ste-Catherine Est; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 1er et 3e lundis, salle Larivière, 5 Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co. Wolfe, S.A., et S.F., Anatole Beaubien Réu. der. lun. salle publique, 8h. p.m.

No 182—CL. RACINE, Weedon; S.A., S.F., et Md.-E. J. P. C. Lemieux. Réun. 3e sam. salle Mercier, 7h.

No 183—CL. ST-PROSPER, S.A., J. P. Houde, S.F., T et Md.-E., F. X. Massicotte. Réun. 2e mer. 7.30 hrs p.m., salle publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Thetford Mines, S.A., S.F., et T., Emile Vaillancourt. Réun. der. dim., salle Perron, 12.30 h. p.m.

No 187—C. ST-APOLLINAIRE; Emile Rousseau, S. A., Benj. Demers, S.F. Réun. dern. sam., salle Lafleur, 7 hrs.

No 188—CL. LE GARDEUR, St-Antoine de Lotbinière; S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron, Les Fonds. Réun. dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL. ST-DESIRE, Lac Noir; C. D. Paradis, P. et Md.-E.; Jean Nonert, V.P.; David Champagne, S.A., J. R. Ouellette, S. F. Réun. 3e dim. salle des Forestiers Catholiques, 1 hr. p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax, S.A., S.F., et T., P. A. Roberge. Réun. le 28 du mois, salle Pelletier, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo; J. M. Bourgeois, S. A., Alb. E. Chagnon, S.F. Réun. 3e dim. après Grand'messe, salle de la Fabrique.

No 195—C. DUMOULIN, Yamachiche; A. J. Descoteaux, S. A., S.F. Réu. der. dim. 3h., salle Descoteaux.

No 199—ST-BASILE, Co. Portneuf; S.A., Joseph Durand, S.F. et T., Jos. Genest. Réun. dern. lun., salle Jacques, 7.30 h.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner; S. A. Théod. Goyette; S.F., J. B. Morin. Réun. 2e dim. après la messe salle Forestiers Catholiques.

No 204—CL. PIE X, West Shefford; S.A., et S.F., J. A. Gagnon. Réun. dern. jeu., salle Elm Grove, 7.30h.

No 206—CL. LAFONTAINE, Montréal; Sb. P.G., J. Collette, 198 Chateauguay; Prés. L. N. Riendeau, 440 Centre; Md.-E., J. W. Collerette, M.D., 507 Centre; S.A., P. Dulude, 739 Charlevoix, S.F., T. Collette, 715 Charlevoix. Réun. 1er, 3e mardi, 750 Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co. St-Hyacinthe; S.A., J. O. Vésina; S.F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, après la messe, chez M. W. Bousquet, Président.

No 208—CL. ST-OURS, Co. Richelieu; S. A., J. M. Richard, N.P., S.F., T. et Md.-E., J. H. A. Larose. Réun. 3e dim. 11h. a.m., chez M. Richard, N.P.

No 209—CL. COURCELLES, Co. Beauce; S.A., Uld. Allard, S.F. et T., Nap. Brousseau. Réunions, 3e dimanche, 3h. p.m., chez M. le sec.-financier.

No 210—CL. ST-VITAL, Lambton; S.A., Valm. Deveau; S. F., Elzéar Deveau. Réunions, 3ème dimanche à la salle publique, 11 hrs, a.m.

No 213—C S. Roch, Co. L'Assomption; Arc. Lebeau, S. A., S.F.; J. A. Labrèche, Md.-E. Réun. dern. dim. après vêpres, chez M. le secrétaire.

No 217—CL. STE-PRAXEDE, Bromptonville, S.A., J. O. Desmarais; S.F., Ernest Bélanger. Réunions, dernier dimanche, 1.30 p.m., sous-sol de l'église.

No 219—CL. GRAVEL, L'Avenir; S. A., et Md.-E., Jos. Garon; S. F., J. C. St-Amant, N. P. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs., bureau du notaire St-Amant.

No 221—CL. ST-MALACHIE, Ormstown; S.A., L.A. Rousseau, N.P.; S.F., J. E. Daoust. Réun. dern. dim. salle de l'école catholique, 11.30 h. a.m.

No 222—C. GARDE CHAMPLAIN, Québec; J. A. Plamondon, P.; J. O. Bélanger, S.A., 246 Richelieu; Jos Moffet, S.F., 127 Desfossés; Léon Nadeau, T., 24 Ste-Thérèse. Réu. 4e lun. 8h. p.m., salle Martineau, rue St-Joseph.

No 224—CL. IMMACULEE CONCEPTION, Cookshire; S.A., Art. Laprise; S.F., et T., M. L. Rousseau. Réu. 3e dim. 7.30 h. école catholique, village

No 227—CL. VIGER, Montréal; S.A., Alb. Desfossés 351 St-Timothée, S.F., et Md.-E., H. A. Quintal, M.D., 1331 Ste-Catherine Est. Réunions, salle Larivière, 5 rue Dufresne, le 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m.

No 228—CL. DUFRESNE, Sherbrooke Est; S. A., J. O. Gendron, 33 du Pont; S.F., et T., J. O. Archambault, 28 du Pont. Réunions, 3e dim. salle Desruisseaux, 11.30 a.m.

No 229—CL. FABRE, Montréal; S.A., P. Baribeau, 1108 Rachel Est; S.F., C. Laperrière, 293 Marquette; Md.-E., Alf. Dauth, 1108 Rachel. Réu. 1er, 3e mer.

No 231—C. La VIOLETTE, Capelton; Rvd. J. C. McGee, S.A., S.F. et T., Albert Mines. Réun. 1e dim. 1h. à la sacristie.

No 233—CL. D'YOUVILLE, Sherbrooke. H. N. Brien, P., 86 King, Alb. C. Demers, S.A., S.F., et T., as Denault, Grain & Prov. Co. Réu. 2e dim. 1.30 p.m., et 4e ven. 8h. au bureau de la Cie de Frais Funéraires, 86 King.

No 235—C. ROBERVAL, Asbestos; J. O. A. Delisle, S.A., Gédéon Boisvert, S.F. Réun. 3e dim., après la grand'messe, salle Bruneau.

No 236—CL. DE BEAUJEU, Wotton; J. T. A. Gravel M.D., S.A., David Cormier, S.F. et T. Réun. 3e dim. à midi, salle publique du village.

No 240—CL. ROUSSIN, Pointe-aux-Trembles; S.A., O. Gervais; S.F., Art. Senez. Réunion, dernier dimanche, 7 hrs p.m., chez M. O. Gervais.

No 244—C. ST-PHILIPPE, Windsor Mills; W. Beaupré, S. A., Omer Reid, S.F., et T. Réun. 4e dim. 1h. p.m., soubassement de la Sacristie.

No 246—CL. ST-THOMAS, Compton; L. C. Drolet, S.A., et S.F. Réun. 3e mer., 7.30, chez L. C Drolet.

No 247—CL. STE-EULALIE, Co. Nicolet, Rvd Em. Lassonde chap. A. Gaudet, P.; P. DeNeri Richard; S.A. Geo. Hébert, S.F., et T. Réun. 3e sam. à 7.30h. p.m., chez M. Ed. Héon.

No 248—C S. EDMOND, Coaticook; Léon Trudeau, S. A.; Félix I. Lajoie, S.F., et T. Réun. 2e jeu., 7 p.m. chez M. le président, rue Child.

No 251—CL de La PELTRIE, Rock Island; S.A., F. X. LeBlanc; S.F., Geo. Boisvert. Réunions, dernier dimanche, à midi

No 255—CL. DU PLESSIS, La Patrie; S.A., Theod. Bernier; S.F., et T., Alb. Chamberland. Réu. 3e lun. 7h. p.m., chez M. Chamberland.

No 260—CL. MONT-CARMEL, St-Malo d'Auckland. S. A. Eusèbe Madore; S. F., J. O. Brodeur. Réun. 3e dim après messe, chez M. C. Hébert.

No 261—CL. ST-VENANT, Paquetteville, Co. Compton, S.A., S.F. et T., L. G. Garon. Réunions, 4e samedi, à 7.30 hrs, salle des Forestiers Catholiques.

No 263—CL. ARTHABASKA, Co Arthabaska; S.A., A. A. Picher; S.F., et T., F. X. Lemieux. Réunions, 3e vendredi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel-de-Ville.

No 264—CL. STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton; S. A., Wilfrid Bergeron; S.F., Omer Lecompte. Réu. 3e dim. 1h. chez le secrétaire-financier.

No 265—CL. RIVIERE-A-PIERRE, Co. Portneuf; Wilbrod Voyer, S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim. 1½ p.m., salle publique du Conseil

No 267—CL. ROYAL, Montréal; Norbert Desjardins, 140a Clark, S.A.; Alex. Drouin, S.F., 505 Bouv St-Joseph, Réun. 2e, 4e ven. 8h. p.m., salle du collège, rue Fairmont.

No 276—CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A., et S.F., J. F. Paré, N.P. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Paré, à 11h. a. m.

No 277—CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac-Cartier; S. A., S.F., et Trés., J. P. Legault. Réunions, 4e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel-de-Ville.

No 279—CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F., et T., L. L. Ledoux. Réunions, dern. dim., après grand'messe, dans sacristie

No 284—CL. ST-PRIME, Co. Chicoutimi. Alf. Vézina, S.A., e tS.F. Réun. der lun., à 8h., chez M. A. Vézina.

No 286—C. S. JOVITE, Adr. Fillon, S.A., Geo. Dury, S.F. Réun. dern. dim. 11.30 h. a.m., salle P. Robert.

No 289—CL. GRATON, Pawtucket, R. I., S.A., Arthur Alix, 26 Comstock; S.F., et T., N. L. Brouillette, 11 Quincy Ave. Réunions, 3e dimanche du mois, 2hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 290—CL. ST-WILBROD, Station Hébertville, Lac St-Jean, S.A., Nap. Hudon; S.F., Jos. Angers. Réunions 3e dimanche du mois, 1h. p.m., club St-Jean-Baptiste.

No 294—C. CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S. F. et T., Nap. Marinier. Réu. der. dim. du mois, à 7h., salle du Club Athlétique.

No 295—C. STE-AGATHE, Co. de Terrebonne, Rod. Dazé, M.D., S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim., 3 hrs, salle Forget.

No 302—CL. OKA, comté des DeuxMontagnes; S.A., Adolphe Chéné; S.F., T. et Md.-E., J. W. Ouimet. Réunion, 3e dimanche, 3 p.m., salle du Collège.

No 305—CL. DUFOURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montmorency; Prés., A. Tardif, S.A., Sam. Huot; S.F., et T. Jos. Trudel. Montmorency Est. Réunions, dern. samedi, 7.30 hrs p.m., chef M. Wilf. Trudel.

No 309—C. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville; Germain Rattée, S.A.; Aug. P. Gosselin, S.F. et T. Réun. 3e dim. après la messe, à la salle M. Aug. P. Gosselin.

No 310—CL. ST-HUGUES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid Melançon, N.P., S.F., et T., L. W. Beauregard, Réunions, 1er dimanche, à l'issue de la messe, à la salle publique du village.

No 311—CL. VILLERAY, Co. Hochelaga. Pierre Beaucage, 2611 Labelle; S.A., Jos. E. Roy, S.F. et T. 2473 Labelle. Réun. 2e, 4e mer., à 8h. p.m., à la salle Raymond, 3163 St-Hubert.

No 313—CL. BOURASSA, North Hatley, Co. Stanstead; L. L. Séguin, S.A., S.F. et T. Réun. 3e dim. 2½ h. p.m., chez M. E. Faucher.

No 314—CL. PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T., L. A. Simoneau. Réunions, 3e dimanche à 11¼ hrs. a.m., à l'école du village.

No 315—CL. ST-CHARLES BORROMÉE, Garthby Co. Wolfe; S.A., Clovis Tessier, S.F., et T., J. S. Poulin. Réun. 3e ven. à 7h p.m., chez M. J. S. Poulin.

No 316—C COULONGE, Roxton Pond, Co. Shefford; Félix Larose, S.A., Jos. Fournier, S.F., et T. Réun. 2e dim., après al messe, chez M. F. Larose.

No 317—CL. SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER, Saint-Joachim, Co. Shefford; S.A., S.F., et T., R. Latour. Réun. 4e dim., après la messe, chez M. R. Latour

No 318—CL. BRASSARD, Dalhousie, N.B., S.A., A. J. LeBlanc, S.F., et T., Mathias Comeau. Réun. 3e dim. à 4h. p.m., à la salle C.M.B.A.

No 320—C. DUQUETTE, Montréal; Ern. Charette, S.A., 729 Panet; J. T. Eug. Cardinal, S.F. et T., 504 St-Christophe. Réun. 2e, 4e mar., 8h., 149 Berri.

No 321—CL. D'AMOUR, Edmundston, N.B. S.A., René U. Beaulieu, S.F. et T., J. E. De Grâce. Réunions: 3e dimanche, à 1.30 p.m., salle Edouard Ouellet.

No 323—CL. ARCHAMBAULT, Grand Falls, N.B., S.A., Ach. J. Bastille; S.F. et T., P. Levasseur. Réunion, 3e ven., à 8 hrs p.m., chez M. Syl. Martin.

No 325—C. MOREAU, St-Marc, Co. Verchères; Clovis O. Senecal, S.A., S.F. et T. Réun. dern. sam., à 8h., salle publique.

No 326—C. MONTMORENCY, Sault Montmorency, Co. Québec; Henri Huneau, S.A.; Jos. Quenneville, S. F. et T. Réun. 3e dim. 11.15h. après la sacristie paroissiale.

No 327—CL. ST-ARSÈNE, Montréal; C. A. Réveillé, S.A., 1622a Labelle; Jos. Beauvais, S.F. et T., 1955 Dufferin. Réun. 2e, 4e mer., 8h., Icon. Ch. Colomb et Bélanger.

No 328—C. d'AIGUILLON, Quebec; L. P. Lasnier, S.A., 1097 Van Horne; E. Corbin, S.F. et T. 1110 Van Horne. Réun. dern. mer., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Bloomfield.

No 329—C. PONTIAC, Vallée-Jonction; L. E. Racicot, S.A., S.F. et T. Réun. Dernier 8.30hrs.

No 330—C. DUHAMEL, Rapide de l'Original; Emile Lauzon, S.A., Alex. Gagnon, S.F. et T. Réun. 3e dim 7.30 h, à l'hotel de Ville.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC
FEV 1974

Droits d'entrée pour devenir membre de "l'Alliance Nationale"

Pour certificats de participation de $ 500	$0.50
" " " " 1000	1.00
" " " " 2000	2.00
" " " " 3000	3.00
Droit d'inscription à la Caisse des Malades	0.50
Honoraire d'examen médical	2.00

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Age à l'admission	$500.00	$1000.00	$2000.00	$3000.00	Age à l'admission	$500.00	$1000.00	$2000.00	$3000.00
Ans	$	$	$	$	Ans	$	$	$	$
18	0.55	1.10	2.20	3.30	37	1.05	2.05	4.10	6.15
19	.55	1.10	2.20	3.35	38	1.10	2.15	4.30	6.45
20	.55	1.10	2.20	3.40	39	1.15	2.25	4.50	6.75
21	.55	1.15	2.30	3.45	40	1.20	2.31	4.70	7.05
22	.60	1.15	2.30	3.50	41	1.25	2.45	4.90	7.35
23	.60	1.20	2.40	3.60	42	1.30	2.55	5.10	7.65
24	.60	1.20	2.50	3.70	43	1.35	2.70	5.40	8.15
25	.60	1.25	2.60	3.85	44	1.40	2.85	5.70	8.55
26	.65	1.30	2.70	4.00	45	1.50	3.00	6.00	9.00
27	.65	1.35	2.80	4.15	46	1.60	3.20	6.40	9.60
28	.70	1.40	2.90	4.30	47	1.70	3.40	6.80	10.20
29	.70	1.45	3.00	4.45	48	1.80	3.60	7.20	10.80
30	.75	1.55	3.10	4.65	49	1.90	3.80	7.60	11.40
31	.75	1.60	3.20	4.80	50	2.00	4.05	8.10	12.15
32	.80	1.65	3.30	4.95	51	2.15	4.30	8.60	12.90
33	.85	1.70	3.40	5.10	52	2.30	4.60	9.20	13.80
34	.90	1.80	3.60	5.40	53	2.50	4.95	9.90	14.85
35	.95	1.90	3.80	5.70	54	2.65	5.30		15.90
36	1.00	1.95	3.90	5.95					

Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au decès (vie entière)

Age à l'admission	$500.00	$1000.00	$2000.00	$3000.00	Age à l'admission	$500.00	$1000.00	$2000.00	$3000.00
Ans	$	$	$	$	Ans	$	$	$	$
18	0.45	0.90	1.80	2.75	37	.80	1.65	3.30	4.95
19	.45	.90	1.85	2.80	38	.85	1.70	3.40	5.15
20	.45	.95	1.90	2.85	39	.85	1.75	3.55	5.35
21	.50	.95	1.95	2.90	40	.90	1.80	3.70	5.55
22	.50	1.00	2.00	3.00	41	.95	1.90	3.85	5.75
23	.50	1.00	2.05	3.10	42	1.00	2.00	4.00	6.00
24	.50	1.05	2.10	3.20	43	1.05	2.10	4.20	6.25
25	.55	1.10	2.20	3.30	44	1.10	2.20	4.40	6.55
26	.55	1.10	2.25	3.40	45	1.15	2.30	4.60	6.85
27	.55	1.15	2.30	3.50	46	1.20	2.40	4.80	7.15
28	.60	1.20	2.40	3.60	47	1.25	2.50	5.00	7.45
29	.60	1.25	2.45	3.70	48	1.30	2.60	5.20	7.80
30	.65	1.30	2.55	3.85	49	1.35	2.70	5.45	8.20
31	.65	1.35	2.65	3.95	50	1.40	2.85	5.70	8.60
32	.70	1.40	2.75	4.10	51	1.50	3.00	6.00	9.00
33	.70	1.45	2.85	4.25	52	1.55	3.15	6.30	9.45
34	.75	1.50	2.95	4.40	53	1.65	3.30	6.65	9.95
35	.75	1.55	3.05	4.55	54	1.75	3.50	7.00	10.40
36	.80	1.60	3.15	4.75					

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie,—d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	35	28	40	37	46	46	59
19	36	29	41	38	47	47	62
20	36	30	41	39	48	48	65
21	37	31	42	40	49	49	70
22	37	32	42	41	50	50	75
23	38	33	43	42	51	51	80
24	38	34	43	43	53	52	85
25	39	35	44	44	55	53	95
26	39	36	45	45	57	54	1.00
27	40						

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer $1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin
AVOCATS
54 Rue Notre-Dame Est

Imp. "Le Pays"

BENEFICES

Accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ.—1° de $5. par semaine, pendant 20 semaines par année. Maximum $400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1e—Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HERITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à $500, $1000, $2000 ou $3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alors porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière,) qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation.. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse ; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2e—Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HERITAGE. — Au decès d'un sociétaire, ses bénéfiaires ont droit à $500, $1000, $2000 ou $3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alors porteur.

(b) INDEMNITE AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation ; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation ; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans.
Contributions à taux fixes, gradués d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale
Capital de Réserve

Dans sa caisse de dotation, (assurance de vie,) 31. Jan 1910	$985,333.4
Dans ses caisses locales des malades, au 1er Janvier 1909 . . .	203,412.1
Dans sa caisse centrale des malades 31 Jan.. 1910	31,530.6
Total	1,220,276.2

Après 16 ans d'opération.

Effectif :— 90[illegible]43 membres en règle au 1er Janvier 1910.
Nombre [illegible]cles en règle au 1er Janv. 1910 30
Nombre [illegible] bureaux de perception en règle au 1er janvier 1910 . . . . . 1[illegible]

FONDEE EN 1900
Banque Provincial[illegible]
DU CANADA.
7 et 9 Place d'Armes, Montréal.
Président : M. H. Laporte,
Gérant Général : Tancrède Bienven[illegible]

Département d'Épargne ordinaire @ 3[illegible]
Certificat de Dépot . . . . . @ 3½

L'Alliance Nationale dépose s[illegible] fonds à cette Institution.

Banque d'Hochelag[illegible]
MONTREAL

Capital autorisé : $ 4,000,000
Capital payé : - $ 2,500,000
Fonds de réserve et surplus $23,00[illegible],000
Total de l'actif au delà de $22,000,000

La Banque a QUATORZE bureaux dans la v[illegible] elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peu[illegible] être retirés à volonté et sur lesquels elle pai[illegible] d'intérêt DEUX FOIS par année.